



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

413-04-02-00-6 – BIOMOL 1/24

Notification aux Etats parties à l'Accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, fait à Genève le 10 mai 1973

Adhésion de la République de Lettonie

Le 12 décembre 2023, la République de Lettonie a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion à l'Accord instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire, fait à Genève le 10 mai 1973.

Conformément à son article XV, paragraphe 4, lettre c, l'Accord est entré en vigueur pour la République de Lettonie à la date du dépôt de cet instrument d'adhésion, soit le 12 décembre 2023.

La présente notification est adressée par le depositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) aux Etats signataires et adhérents, en application de l'article XVII, paragraphe 1, lettre b, de l'Accord.

Berne, le 9 janvier 2024

